

Sharda Mésotrione Herbicide Technique

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

Solide

PRINCIPE ACTIF : Mésotrione..... 98,92 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES
PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : 33621 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 kg - Vrac

SHARDA Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien :
SHARDA Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS AU PRODUIT. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Ne pas porter de chaussures contaminées. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans des égouts, des lacs, des cours d'eau, des étangs, des estuaires ou d'autres plans d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau, appliquer un traitement symptomatique.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés.

ENTREPOSAGE

Toujours entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences. Ne pas utiliser ni entreposer ce produit à proximité de la chaleur ou de flammes nues.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Ce produit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.